

SIVM DU CANTON DE CANDÉ

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Canton de Candé



C'est à l'initiative de M. HOURTICO, conseiller d'État et maire de Candé que cette structure intercommunale fut mise en place le 25 mai 1965, et approuvée par arrêté préfectoral, le 9 juillet de la même année.

Toutes les communes adhèrent à raison de deux délégués chacune, excepté pour Candé, qui en aura quatre.

Un bureau fut constitué :

Président M. HOURTICO, maire de Candé
 1^{er} Vice-président M. AUVRAY, maire de Loiré
 2^e Vice-président M. de KÉRAUTEM, maire d'Angrie
 Secrétaire M. GAUTRAIS, adjoint à Candé

Les membres

MM. LOISON Roger et LERAY Louis Candé
 M. GOHIER Louis maire de Challain-la-Potherie
 M. THIBAUT Georges maire de Chazé-sur-Argos
 M. DESMATS Pierre adjoint à Chazé-sur-Argos
 M. BEAUDOIN Louis maire de Freigné

M. BESSON Freigné
 M. BELLANGER A. adjoint à Loiré
 M. BESNARD adjoint à Angrie

Ce syndicat doit mettre en œuvre les services présentant un intérêt général pour toutes les communes associées tel que : construction et entretien des voiries, ramassage scolaire, adduction d'eau potable, assainissement et électrification, aménagement des bourgs, équipements sportifs, viabilisation des zones à construire, etc.

Pour les opérations à caractère intercommunal, chacune des communes associées supportera une quote-part fixée par le comité, en tenant compte de la valeur du centime communal.

Quant aux opérations ayant un caractère propre à chaque commune, la dépense restera exclusivement à la charge de ladite commune, sans qu'il puisse être exigé une participation des autres communes du syndicat.

D'où l'énorme difficulté à distinguer les opérations à caractère intercommunal ou les opérations propres à chaque commune.

Voilà rapidement présentées les origines de ce syndicat. Cette structure intercommunale évoluera lentement pour devenir aujourd'hui la communauté de communes.

Au cours de ces quarante années, que de discussions pressantes et parfois mouvementées !!!... Et pourtant, c'est bien à cette structure intercommunale que nous devons le développement de notre cher candéen.

Un ancien délégué.

Les origines du SIVM

Le SIVM, à sa création, était composé des six communes du canton, plus La Cornuaille. Chaque commune était représentée par le maire et un délégué, sauf Candé, qui avait quatre délégués.

Les réalisations se sont succédées...

■ La première a été un service de ramassage d'ordures disposant d'une benne desservant les sept communes. Par la suite, la benne n'a servi qu'à trois communes : Candé, La Cornuaille et Challain-la-Potherie.

Les quatre autres communes avaient rejoint le SISTO (Syndicat Intercommunal du Segréen pour le Traitement des Ordures).

■ Le Centre de Secours a été construit pour cinq communes de la communauté : Candé, Freigné, Challain-la-Potherie, Angrie et Loiré. Aujourd'hui, comme tous les centres de secours, ce dernier est géré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).



Le SIVM

Origine de la 4C

■ Un emprunt commun a été réalisé en 1975 et se répartissait comme suit :

– Angrie	180 000 francs	pour la réfection de chemins ruraux ;
– Candé	149 850 francs	pour les trottoirs et revêtements de rues ;
– Chazé-sur-Argos	115 000 francs	pour trottoirs, parking, cour de la mairie, service d'eau ;
– La Cornuaille	70 000 francs	pour terrain de sports, chemins ruraux et trottoirs ;
– Challain-la-Potherie	95 000 francs	pour les chemins ruraux ;
– Freigné	528 000 francs	pour la totalité des chemins ruraux.

■ La salle omnisports avait été financée en 1976 par toutes les communes. Le financement se répartissait entre :

– la subvention d'État	400 000 francs ;
– la participation de Candé	970 000 francs ;
– la participation des 6 autres communes	330 000 francs ;
soit un total de	1 700 000 francs.

Un espoir a cependant été quelque peu déçu : celui de voir une bonne participation des sociétés sportives de toutes les communes. Pour des raisons diverses, cette participation n'a pu être réalisée. Candé a repris la totalité de la gestion de cette salle quelques années plus tard.

■ Les constructions HLM

Le problème du logement est important et il a paru capital aux délégués du SIVM que l'effort de construction soit décentralisé dans les communes autour de Candé, afin de combattre la dévitalisation.

Sur le lotissement de Saint-Gilles à Candé, 124 logements sont alors construits, dont 67 HLM.

En même temps, un programme de 38 logements HLM était lancé, répartis entre Challain-la-Potherie (18), Chazé-sur-Argos (10) et Loiré (10).



■ Zones industrielles intercommunales

L'emploi était déjà la préoccupation majeure et pour répondre à ce besoin, Candé avait créé une zone industrielle.

En janvier 1980, cette zone était occupée par :

– Ets Croix	29 emplois ;
– Ets Humeau	95 emplois ;
– Ets Lefrancq	26 emplois ;
– Ets Leleu	125 emplois ;
– Motor Equipement	26 emplois.

Candé n'ayant presque plus de terrains disponibles, le SIVM décidait alors d'agrandir la zone sur la commune d'Angrie, et que toutes les communes y participeraient.

Aujourd'hui, c'est toujours le même esprit qui anime la 4C, composée des six communes du canton de Candé. L'agrandissement des zones se poursuit. Prochainement, la zone du Petit Gué devrait voir le jour, et ultérieurement, la zone du Petit Tasseau (route de Freigné), pourra être proposée aux industriels désirant s'installer.

Aménagement hydraulique et assainissement agricole du canton de Candé

■ En 1980, Loir et Chazé-sur-Argos, en procédant au remembrement, avaient déjà réalisé l'ensemble de l'aménagement hydraulique de leur territoire. Le syndicat de l'Erdre, ayant dans le même temps procédé au recalibrage de l'Erdre et de ses affluents, il restait à réaliser sur Angrie, Challain-la-Potherie et Freigné, l'ensemble des émissaires nécessaires au bon écoulement de l'eau. L'assainissement agricole du canton serait alors complet.

Les élus, les responsables de la DDA avec M. POUBELLE, ingénieur responsable de l'hydraulique en Maine-et-Loire, se réunissent alors et lancent un programme d'assainissement sur l'ensemble du canton, soit une surface agricole utile de 18 925 ha, dont 78,89 % de zone de terres humides. En raison de la demande croissante, il fallait prendre rang pour pouvoir réaliser les travaux au plus tôt, et démontrier la volonté de se regrouper pour réaliser les drainages. C'est ainsi que s'est créée l'ASAD (Association Syndicale Autorisée de Drainage), aujourd'hui en sommeil, avec 150 propriétaires ou exploitants, pour drainer 200 ha. Le coût du drainage restait à la charge des intéressés, seules des études étant subventionnées par le Conseil Général.

Le Candéen fut le troisième site retenu par le département. La maîtrise d'ouvrage était assurée par le SIVM, la maîtrise d'œuvre par la DDA. Les travaux se déroulèrent en 7 tranches successives entre 1982 et 1989. Ils étaient financés pour 50 % par le Conseil Général, et 50 % par le SIVM. 75618 m³ d'émissaires seront réalisés pour un coût de 646 935 € (4 243 615 F), y compris les nombreux ouvrages, busages et traversées de routes, assez onéreux.

Le 26 septembre 1983, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture envoyait une circulaire d'informations précisant les influences de l'assainissement agricole sur l'hydrologie : « Mon service conçoit des réseaux d'assainissement à capacité limitée, à savoir des réseaux qui assurent l'écoulement du débit moyen journalier de la crue de fréquence annuelle. C'est-à-dire que pour les crues les plus fortes, il est donné à nombre d'ouvrages de franchissement, une section insuffisante pour qu'ils puissent assurer un écoulement instantané des eaux, entraînant ainsi un débordement sur les terres et, par voie de conséquence, une diminution de la pointe des crues. »

Le drainage, en ressuyant les terres et en augmentant leur perméabilité, augmente la capacité de stockage des sols : lors d'apports pluvieux importants, il en résulte une diminution du ruissellement instantané et une restitution ultérieure par les drains du volume d'eau absorbé pendant la pluie. Ceci entraîne une diminution de la pointe des crues moyennes. Si les observations le confirment, il semblerait cependant que cet effet ne se retrouve pas en cas d'épisodes pluvieux longs et intenses. Ces observations et analyses sont confirmées par le CEMAGREF (Centre national du Machinisme, du Génie Rural et des Eaux et Forêts).

Nous venons de voir l'importance de ces travaux d'aménagement hydraulique. Il reste maintenant indispensable que chaque riverain prenne conscience de ses responsabilités pour le maintien en parfait état de ces émissaires et l'entretien des berges. Par ailleurs, les communes devront continuer à prendre en charge le curage des fossés.

D'après l'étude de Daniel FLOQUIN.

Freigné

Chevalier du Mérite agricole Daniel Ploquin honoré

Vendredi, à Loiré, lors de l'assemblée générale du groupement des associations de drainage, M. Daniel Ploquin, son président, a été fait chevalier du Mérite agricole.

Avant de lui remettre la médaille M. M. Poubelle, ingénieur DDA, dressait un bilan des services rendus pendant dix ans. Années au cours desquelles le Maine-et-Loire a pu rattraper son retard en matière d'assainissement.

En 1981, 10 000 hectares drainés ; en 1989, 47 305, ce qui place désormais le département en quatrième position nationale.

En 1980, d'abord président de l'association locale au sein du

SIVM de Candé — en remplacement de M. de Baumard — D. Ploquin, agriculteur à Freigné, est élu président du groupement dès sa création en 1987.

CLUB RENCONTRES-LOISIRS.

— Jeudi 13 décembre : bûche de Noël à laquelle ont participé, évidemment toutes les personnes, membres, prévoyants, adhérents, personnes isolées, membres de leur connaissance avec l'annuaire A 14 h 30, salle St-Maurice.

Jeudi 10 janvier : gâchis de riz pour les anciens et nouveaux adhérents (collation, 30 F).



M. Poubelle, ingénieur DDA, remet à M. Ploquin la médaille de chevalier du mérite agricole.

Quelques acteurs du SIVM



En 1993 à Candé
Jean CARRÉ
René LEFRANÇO
René CHEVILLARD



Novembre 1997
Lancement du contrat
d'animation rurale



MARS 1998
Elections cantonales
Gérard DELAUNAY
Élu Conseiller Général du Canton de Candé



FÉVRIER 1998
Contrat d'animation rurale,
le comité de pilotage fait le point.

Délibérations de la Communauté de Communes de 1995 à 2004

JANVIER 1995 : La communauté de communes n'a pu se mettre en place. Le conseil municipal de Candé n'a pas accepté les statuts tels qu'ils étaient proposés. Chazé-sur-Argos hésitait à rejoindre Segré.

FÉVRIER 1995 : Examen des statuts de la future communauté. Proposition de M. CHEVILLARD de l'adoption d'une taxe professionnelle d'agglomération.

AVRIL 1995 : Mise au point des statuts avant transmission aux conseils municipaux.

JUILLET 1995 : Suite aux élections municipales, installation du Comité Syndical : Président René CHEVILLARD, Vice-présidents René LEFRANÇO, Louis POIRIER, Michel GASTINEAU et Marthe ROBERT. Désignation des délégués du Syndicat Mixte.

JUIN 1996 : Décision d'acheter la zone de la gare à Candé. Présentation par M. CHEVILLARD du Centre Touristique d'Angrie. Le Conseil Communautaire est d'accord pour être maître d'ouvrage, mais demande plus de précisions sur le fonctionnement.

SEPTEMBRE 1999 : Extension des compétences de la communauté de communes. Nouvelles compétences, voiries d'intérêt communautaire, politique de logement social, élimination des déchets ménagers et assimilés.

14 JUIN 2000 : Transfert des zones artisanales vers la communauté de communes.

JANVIER 2001 : Début des études pour les aménagements des zones du Petit Gué et du Petit Tesseau. Ebauche du dossier de déchetterie.

AVRIL 2001 : Installation du nouveau conseil de communauté, M. Gérard DELAUNAY a été élu Président.

DÉCEMBRE 2001 : Création d'une charte de territoire du Pays Haut Anjou Segréen (organiser et équilibrer le territoire, créer des conditions d'un renouveau démographique, ...).

MAI 2002 : Mise en place du service de transport pour les communes du canton et la commune de la Comuaille, pour la piscine de Candé en période estivale.

MAI 2002 : Projet de construction de déchetteries aux environs de Candé, et à Chazé-sur-Argos.

SEPTEMBRE 2002 : Participation de la 4C à l'opération programmée de l'Habitat en vue de réhabiliter les logements vacants.

JUILLET 2003 : Création du poste d'agent du patrimoine pour un soutien aux bénévoles des bibliothèques du Canton.

SEPTEMBRE 2003 : Compétence déchets exercée par la 4C à partir de janvier 2004.

MAI 2004 : Présentation du projet «MÉLIS@», possibilité aux opérateurs de services de télécommunications de proposer au public leurs services d'accès haut débit.

SEPTEMBRE 2004 : Signature du Contrat Enfance.